Prochaine AG : 17.04.10, 20h00, à Granges, suivie d'une excursion Amphibiens !

info fauna•vs

Société valaisanne de biologie de la faune

N° 16 décembre 2009

Editorial

L'exploitation de l'énergie éolienne est un thème délicat pour les protecteurs de la nature. S'opposer à cette forme d'énergie « verte » renvoie toujours à une même question : « Si vous ne voulez ni centrales nucléaires, ni barrages hydro-électriques ni éoliennes, mais alors que proposez-vous ? »

Les avantages de l'énergie éolienne par rapport à d'autres types d'exploitations énergétiques sont indéniables : un très bon bilan de CO_2, une source de matière première renouvelable et un impact relativement faible sur l'écosystème. Ce type d'installation ne présente presque aucun danger et aucun problème de traitement de déchet. A l'instar de l'énergie solaire et aussi longtemps qu'il y aura de la vie sur terre, le vent soufflera. L'utilisation de l'énergie éolienne a cependant un impact négatif sur la faune, la flore et le paysage. Nous devons donc en toute conscience peser les intérêts et enjeux entre, d'une part la préservation de notre faune, notre flore et notre paysage, et d'autre part la production d'énergie limitant les émissions de CO_2.

La question serait plus rapidement réglée si on pouvait au moins espérer que l'implantation d'éoliennes remplacerait une ou l'autre des centrales nucléaire ou rendrait superflue la construction de quelques nouveaux barrages. Ceci n'est pas le cas, du moins en Suisse, où la consommation électrique a augmenté durant les 20 dernières années d'un pourcent par an. Même si des installations éoliennes peuvent représenter une affaire lucrative pour quelques communes, leurs productions ne couvriront plus dans 20 ans que quelques pourcents des besoins au niveau suisse. Dès lors, quelle proportion de nature sommes nous prêts à sacrifier pour la modeste contribution énergétique qu'apportent les éoliennes ? Et surtout : quand les économies et l'efficacité énergétiques seront-elles plus valorisées dans notre société que la construction de nouvelles installations de production électrique ?

Brigitte Wolf, présidente

Contenu :

- *Vertes, les éoliennes ? p. 2–4*
- *Lézard des murailles et lézard vivipare, p. 5–6*
- *CSCF : nouveau service, p. 7*
- *Loup y es-tu ? p. 8–9*
- *La Convention de Berne, p. 10*
- *L'année de la biodiversité, p. 10*
- *Journée internationale d'observation des gypaète, p. 11*
- *Nouvelles de la recherche, p. 12–14*
- *Nouvelles, p. 15*

Vertes, les éoliennes ?

Dans l'esprit de la plupart des gens, c'est une évidence : les éoliennes, comme les autres énergies vertes, contribuent à sauver la planète de la menace climatique. Quelques entreprises s'y sont lancées par conviction, persuadées du bien-fondé de leur combat. Mais des voix s'élèvent pour une meilleure prise en compte de la protection du paysage, ainsi que des oiseaux et des chauves-souris victimes des rotors. Les oppositions aux implantations de parcs éoliens pleuvent, provenant souvent des organisations de protection de l'environnement qui prônent cependant en même temps l'arrêt du nucléaire. Mais alors, que veulent les écologistes ?

Le monde de la nature est complexe, et nous n'en n'avons compris jusqu'ici qu'une infime part. Quel est le poids de la disparition d'une ou deux espèces face aux extinctions massives que pourraient entraîner le réchauffement de quelques degrés de notre planète ? Une pipistrelle happée par les pales des éoliennes fait-elle le poids face à l'ours polaire qui disparaît faute de glace ? Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de donner une valeur pécunière à une espèce, quelle qu'elle soit.

Le faunaTalk du 2 octobre qui a eu lieu à la HES de Sierre a réuni divers intervenants autour du thème des éoliennes. J. Fournier, ingénieur à l'Etat du Valais et coordinateur du concept cantonal sur les énergies éoliennes, V. Bornet, vice-directeur de Valais Tourisme, ainsi qu'E. Revaz de la Station ornithologique, F. Biollaz du Réseau Chauve-souris Valais ont présenté leurs points de vue. Cette soirée, faute d'avoir donné lieu à un dialogue et d'avoir débouché sur des solutions constructives, a au moins permis de faire une synthèse de la problématique et des solutions existantes.

Dessin: Pierre-André Pochon

De gros avantages ...

Les éoliennes présentent de gros avantages environnementaux, certes. Une éolienne permet d'économiser sur 20 ans 80'000 tonnes de CO_2* et est démontable en quelques jours. Produisant du courant électrique sans émission de gaz à effet de serre – hormis l'énergie dite grise nécessaire à la fabrication, l'extraction des matières premières et l'acheminement des matériaux – l'énergie éolienne fait clairement partie des énergies propres, dites vertes. Elle ne contribue pas ou peu au réchauffement climatique et aux extinctions massives d'espèces animales et végétales que celui-ci pourrait entraîner.

... mais aussi des inconvénients

Il serait en revanche bien naïf de ne voir que cet aspect positif. Les pales de rotors pouvant tourner à plus de 300 km/h, de nombreux oiseaux et chauves-souris peuvent être happés en plein vol. Si pour la plupart des espèces, la mort de quelques individus est supportable pour la population, ceci n'est pas le cas pour des espèces plus rares, à faible taux de reproduction, comme les grands rapaces ou certaines espèces de chauves-souris. Si on ne connaît pas l'impact exact que les éoliennes peuvent avoir sur la dynamique des populations de chauves-souris, malgré une mortalité due aux éoliennes bien démontrée, on sait en revanche qu'il suffirait de 2 à 3 gypaètes

* Calculé sur la base d'une éolienne de puissance 1,5 MW, qui produirait en 20 ans 80 millions de kWh. La production de courant grâce à la houille ou la lignite produit environ 1kg de CO_2/kWh. Une production de 80 millions de kWh par une usine à charbon libère donc 80'000 tonnes de CO_2.

de plus morts annuellement dans les Alpes, suite à une nouvelle sorte de mortalité telle les éoliennes, pour que la population décline à nouveau, après des millions de francs investis dans leur réintroduction ! Les grands rapaces et les chauves-souris étant par ailleurs protégées par une loi fédérale, les entreprises ont l'obligation se soucier des conséquences des implantations d'éoliennes sur ces espèces.

fauna•vs pense qu'il est possible avec de la bonne volonté de placer des éoliennes de manière à ce que leur bilan global soit aussi positif que possible, c'est-à-dire qu'elles ne contribuent pas au réchauffement de la planète, qu'elles produisent de l'énergie sans menace importante pour la survie des espèces animales et qu'elles épargnent les paysages de montagne encore intacts.

Des solutions réalisables

Du point de vue faunistique, des solutions techniquement réalisables existent, bien que contraignantes, tant en ce qui concerne le fonctionnement que la disposition des installations :

- Eviter les zones protégées et les zones inventoriées sur le plan fédéral et cantonal (ce que rappelle d'ailleurs le concept cantonal)
- Eviter absolument les cols à fort passage durant les migrations (essentiellement les cols de Bretolet et de Balme) ou les zones où se concentrent les gypaètes (Alpes calcaires situées entre les Dents du Midi et le Lötschental)
- Stopper les installations durant les périodes de l'année les plus critiques, soit lors des fortes migrations (quelques semaines par an), sur les autres lieux de passage moins sensibles, qui sont à définir au coup par coup en fonction des études d'impact.

Compenser les risques

Enfin, une solution complémentaire aux deux premières, peut-être d'ailleurs la plus pragmatique de toutes, consiste à mettre en œuvre une véritable politique de mesures de compensation des sources de mortalité induite par les activités des companies électriques depuis des décennies. Par exemple, neutraliser tous les pylônes dangereux des lignes à moyenne tension, très nombreux dans le paysage moderne, sur lesquels les grands oiseaux, tels les hiboux grands-ducs, s'électrocutent. Lorsqu'ils s'y posent, ceux-ci créent fréquemment avec leurs ailes un arc électrique qui ne leur laisse aucune chance.

Grimselverein

Eoliennes au Grimselpass (montage photo).

Certains distributeurs comme SEIC (Vernayaz) ont localement pris de telles mesures pour isoler les pylônes dangereux à proximité des sites de nidification de ce rare rapace nocturne (E. Revaz, Station ornithologique suisse, antenne valaisanne). En adoptant une telle stratégie, notamment une politique de compensation systématique par réduction des risques d'électrocution, la construction d'éoliennes s'accompagnerait même de mesures susceptibles d'améliorer le bilan biodiversitaire des compagnies électriques.

Trouver les compromis

Pour les chauves-souris, des mesures sont plus délicates à mettre en œuvre, mais tout à fait envisageables et testées avec succès dans certains pays (France, Canada). Durant les nuits d'été chaudes et sans pluie, avec un vent inférieur à 4 m/s (15 km/h), soit lorsque les chauves-souris volent, les rotors pourraient être arrêtés (F. Biollaz).

L'emplacement d'un parc éolien ne devrait pas seulement se soucier de rentabilité, par exemple en termes de force du vent, mais également intégrer une estimation des externalités négatives entraînées par les dommages commis à la nature, y compris la biodiversité et la faune. Il serait regrettable pour les entreprises que de longues et coûteuses mesures de vent soient effectuées dans les zones à fort passage d'oiseaux ou des zones très sensibles pour des espèces nicheuses protégées et dans lesquelles aucune implantation ne devrait être planifiée. Ainsi, une planification globale est nécessaire, qui

Pour en savoir plus

- Brochure de la station ornithologique de Sempach : **www.vogelwarte.ch** >Actualités >Point de vue >Energie éolienne
- Promotion de l'énergie éolienne en Suisse : **www.suisse-eole.ch** >Documentation
- Concept cantonal pour la promotion de l'énergie éolienne (Valais) : **www.vs.ch** (entrer «éoliennes» dans le moteur de recherche)

intègre dans ses critères d'évaluation les enjeux biodiversitaires. Ensuite, le dialogue avec tous les acteurs environnementaux est indispensable dès la phase de planification d'un projet afin d'éviter une fois de plus une escalade d'oppositions qui ne ferait qu'envenimer la situation.

Concentrer les obstacles en plaine

Paradoxalement, si la préférence des entreprises risque de se porter plutôt sur les cols et crêtes alpins pour des questions de rentabilité, c'est en plaine que les dégâts sur la faune (E. Revaz) et le paysage (V. Bornet) seraient le moins importants. Déjà fragmentée par de nombreuses routes, lignes électriques et téléphoniques, la plaine concentrerait les obstacles alors que les paysages alpins sont encore relativement préservés.

Afin de rendre les éoliennes aussi vertes et neutres pour l'environnement que possible, il faudra donc trouver le meilleur compromis entre la préservation de la faune, du paysage et celle du climat. Cet équilibre ne peut être trouvé que par le dialogue et le consensus.

Enfin, rappelons que l'énergie la plus verte est celle que nous ne consommons pas et que la solution la plus économique et la plus écologique serait de limiter quotidiennement notre consommation énergétique.

Charlotte Salamin & Raphaël Arlettaz

Le concept cantonal : quelques points sur la faune

Quelques extraits du texte qui concernent la faune sont présentés ici. L'ensemble du texte est disponible sur le site de l'état du Valais : www.vs.ch (entrer «éoliennes» dans le moteur de recherche)

Le concept n'a pas de base légale et a pour objectif de faciliter les démarches des entreprises qui souhaitent développer des projets éoliens dans le canton.

Objectifs du concept :

- *proposer un objectif de production éolienne en Valais à l'horizon 2020 ;*
- *favoriser des projets par 1) la mise à disposition des critères d'évaluation ; 2) la présentation des procédures de planification et d'autorisation de construire ;*
- *déterminer les sites propices et les sites prioritaires sur la base des projets actuellement en discussion, sous réserve de mesures de vents favorables.*

La liste de ces sites propices est en cours d'élaboration, en collaboration avec le Service cantonal des Forêts et du Paysage, et avec les conseils de la Station ornithologique. Une demande d'autorisation de construire dans un site listé « propice » ne dispensera pas d'une étude d'impact sur l'environnement.

5.1.1 Protection de la nature et du paysage

Les aspects de la protection de la nature et du paysage doivent être étudiés pour chaque projet d'éolienne. Le dossier doit prouver que le projet d'éolienne est compatible avec la législation sur la protection de la nature et du paysage et si nécessaire, par exemple, proposer des mesures de protection, de reconstitition ou de remplacement (art 18 de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN)).

Selon la situation du projet il conviendra notamment d'étudier le cas des chauves-souris, des oiseaux migrateurs et des oiseaux de grande envergure. En particuler, l'implantation d'un parc éolien ne doit pas présenter un obstacle difficilement franchissable pour les espèces migratrices dont le vol s'effectue de nuit ou par temps de brouillard.

Dans le cas d'un projet situé à proximité d'un plan d'eau, l'analyse devra aussi évaluer l'importance de ce plan d'eau dans le réseau écologique cantonal, de manière à éviter qu'en « ôtant une pièce » on compromette le fonctionnement d'une partie de l'ensemble.

Le concept recommande d'éviter les zones protégées et les zones inventoriées sur le plan fédéral, bien que, dans certaines situations et suite à une pesée des intérêts, des exceptions puissent être faites. Il rappelle aussi que la première étape de la procédure obligatoire est le dépôt avec la demande d'autorisation de construire de l'étude d'impact environnemental:

Procédure obligatoire

1. Le requérant dépose sa demande à la commune concernée conformément aux art. 30 ss de l'ordonnance sur les constructions (OC). Une formule de demande d'autorisation de construire doit être remplie. De même, un rapport sur les effets sur l'environnement et l'aménagement du territoire, ainsi que des photomontages, sont à fournir par le requérant.

Lézard des murailles et lézard vivipare : différences et similitudes

Après les lézards de grande taille présentés dans le dernier numéro du fauna•vs **info**, voici deux petites espèces de lézards, de coloration et d'aspect très similaires. Quelques astuces pour mieux les connaître et les distinguer.

Occupant les régions les plus chaudes du pays, le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est surtout présent au sud des Alpes, en Suisse occidentale et dans le Jura. En Valais, c'est le reptile le plus abondant en dessous de 1'400 m d'altitude, colonisant également les zones les plus urbanisées si la densité de chats domestiques le permet. Il peut s'observer dans les Alpes jusqu'à 1'800 m, rarement au-dessus de 2'000 m (2'200 m dans la vallée de Zermatt) (voir p. 6). Le lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) préfère quant à lui la fraîcheur et l'humidité. Il est présent dans toute la Suisse, à l'exception de Genève, mais son aire de répartition principale demeure l'arc alpin et le Jura. En Valais, le lézard vivipare ne se rencontre que rarement en plaine. En effet, le climat chaud et sec le repousse à des altitudes plus élevées, en général au-dessus de 1'300 m d'altitude et jusqu'à près de 3'000 m. Présent aux Grangettes, il est probable que ce reptile vivait autrefois dans les zones humides de plaine avant les corrections du Rhône.

Caractères distinctifs

Ces deux espèces de reptiles sont souvent confondues car de colorations très similaires au premier coup d'œil. Toutefois, certaines différences permettent de les reconnaître moyennant un peu d'entraînement. Le lézard des murailles peut atteindre 22 cm de long et possède un corps et une tête élancés et aplatis. Ses doigts sont longs et fins et sa queue, très effilée, peut atteindre deux fois la longueur du reste de son corps. Sa coloration varie du brun au gris. Son tronc est couvert d'une écaillure très fine. Très bon grimpeur grâce à ses longs doigts, il affectionne les endroits chauds et secs. Le lézard vivipare, plus petit, ne dépasse guère 15 cm. D'apparence trapue, son corps n'est pas aplati et sa tête courte est ramassée. Sa queue épaisse mesure environ 1,5 fois la longueur du reste de son corps. Sa coloration varie du brun au beige. Son tronc est couvert d'une écaillure très grossière et d'une ligne dorsale sombre plus ou moins bien marquée. Plus lent que le lézard des murailles, il est rarement observé sur des structures verticales.

Critère de l'écaillure de la queue

Un critère permettant une meilleure discrimination de ces deux espèces - pour autant qu'on dispose d'une bonne photo ou qu'on ait un animal dans les mains - concerne l'extrémité des écailles de la queue : le lézard vivipare possède des écailles triangulaires alors que celles du lézard des murailles sont planes (cf. schéma p. 6).

Mode de reproduction

Ces deux espèces se distinguent aussi par leur mode de reproduction. A partir du mois de mai, le lézard des murailles pond des

*Merci de transmettre vos observations sur le site **www.karch.ch***

***Les photos en couleur** sont visibles sur notre site internet www.faunavs.ch*

Brigitte Wolf

Lézard des murailles : La queue est fine et deux fois longue comme le tronc et la tête.

Florian Dessimoz

Lézard vivipare : La queue est épaisse et 1.5 fois longue comme le tronc et la tête

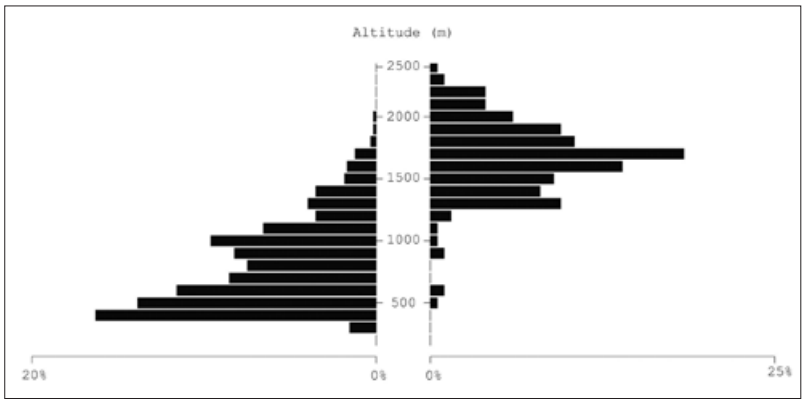

Distributions altitudinales du lézard des murailles (gauche, N= 657) et du lézard vivipare (droite, N=201) en Valais (Observations provenant des bases de données du Karch et du bureau Drosera SA)

Ecaillure de la queue du lézard des murailles (à gauche) et du lézard vivipare (F. Dessimoz).

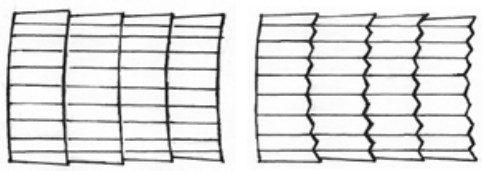

Pour en savoir plus sur les reptiles :

- Reptiles de Suisse, guide nature de l'ASPO à commander sur www.birdlife.ch > service > shop online
- Les amphibiens et les reptiles de Suisse. A. Meyer et al. (2009). Haupt Verlag. ISBN 978-3-258-07350-7. www.karch.ch.
- Les reptiles de Suisse. Répartition / Habitats / Protection. KARCH & CSCF (Hrsg.). Hofer U. et al. (2001). Birkhäuser Verlag. ISBN 3-7643-6245-6.

œufs dans des endroits chauds et humides sous des pierres par exemple et est donc ovipare. Au contraire, le lézard vivipare comme son nom l'indique met au monde des petits déjà formés. Ce mode de reproduction lui permet de coloniser des sites plus frais, où des œufs ne se développeraient pas. Dans plusieurs pays du sud de l'Europe, il existe localement des populations de lézards vivipares ovipares !

Distributions en Suisse

La répartition géographique du lézard des murailles est bien connue en Suisse. Toutefois, ce reptile est en expansion, probablement favorisé par une augmentation de la température moyenne des dernières années. De plus, des individus sont régulièrement déplacés par les trains vers le centre et le nord-est de la Suisse. La répartition du lézard vivipare est bien connue en Suisse, à l'exception de la région alpine notamment en Valais, où elle est lacunaire par manque de prospection. Afin de contribuer à améliorer les connaissances sur la répartition de ces espèces, vous pouvez transmettre vos observations, si possible accompagnées de photos, sur le site du KARCH (Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse, www.karch.ch ou www.cscf.ch ; voir article page suivante).

Florian Dessimoz et Emilie Rathey

Florian Dessimoz

Lézard vivipare

Florian Dessimoz

Lézard des murailles

Remerciements

Nous remercions sincèrement l'équipe du KARCH, Jean-Claude Monney, Julien Rombaldoni et Thierry Bohnenstengel pour leurs contributions respectives à l'article.

Les critères de détermination pour distinguer le lézard des murailles du lézard vivipare

	Lézard des murailles	Lézard vivipare
Taille	jusqu'à 22 cm	jusqu'à 15 cm
Tête et tronc	allongés et plutôt aplatis	non aplatis, tête courte et ramassée
Queue	fine, 2 fois la longueur tronc et tête	épaisse, 1.5 fois la longueur tronc et tête
Ecaillure du tronc	très fine	grossière
Ecaillure de la queue	planes	triangulaires
Mode de déplacement	rapide, en ligne droite	plus lent, mouvements ondulatoires du corps plus prononcés surtout dans les herbes
Capacité de grimpe	excellente	mauvaise
Milieu de prédilection	chaud et sec	frais et humide

CSCF : nouveau service de saisie interactive

Le centre suisse de cartographie de la faune (CSCF) gère, coordonne et diffuse une partie des données faunistiques de Suisse et des régions limitrophes. Un nouveau formulaire en ligne permet une transmission aisée des données. Tous les naturalistes sont encouragés à annoncer leurs observations !

Le centre suisse de cartographie de la faune (CSCF) gère toutes les données faunistiques à l'exception des oiseaux, gérées par la station ornithologique de Sempach, et les amphibiens et reptiles, gérées par le KARCH. Ses serveurs cartographiques et tabulaires du CSCF permettent respectivement de connaître la répartition d'une espèce en Suisse et l'ensemble des espèces présente sur une surface donnée (égale ou supérieure à 5x5 km2). De plus, de nombreuses publications spécialisées peuvent être commandées sur le site et des documents utiles (listes d'espèces) téléchargés.

Cette riche base de données est alimentée par diverses sources, notamment par les observations de naturalistes amateurs qui fournissement une grande quantité de données. Toutes les observations faunistiques - sauf les oiseaux sur www.ornitho.ch - peuvent désormais être transmises très facilement grâce à Web-Fauna, le nouveau service de saisie interactive du CSCF.

Il suffit de s'inscrire sur le site, un mot de passe généré automatiquement étant transmis rapidement par email au nouvel utilisateur. Il permet ensuite d'accéder à un formulaire de saisie des données en ligne avec listes déroulantes pour les groupes d'espèces et les espèces. Bien que le nom de la plupart des espèces figurent en latin, le nom vernaculaire est aussi indiqué pour les vertébrés. Des photos ou autres documents peuvent être ajoutés à l'observation.

Les données transmises par l'utilisateur sont vérifiées par des collaborateurs du CSCF ou des personnes externes. Elles sont stockées sur le serveur Web-Fauna et peuvent être consultées (recherche à plusieurs critères possible) grâce à l'accès par mot de passe tant qu'elles n'ont pas été transmises pour être intégrées aux bases de données du CSCF et du KARCH. Le statut de vérification des données peut aussi être consulté (non traitée, acceptée, contrôlée et acceptée, douteuse, rejetée).

Tout naturaliste peut donc désormais très facilement transmettre même une petite quantité d'information via ce serveur. Chaque observation est utile et peut contribuer à une meilleure connaissance de la faune suisse, les espèces les plus communes n'étant pas toujours les mieux connues. Attention toutefois à éviter les mauvaises identifications et à étayer, dans le doute, les observations d'une photo !

Charlotte Salamin

Formulaire pour transmettre vos observations :
www.cscf.ch >Saisie de vos observations

Recherche de lézards agiles

Dans le fauna•vs info n°15, un article expliquait comment différentier les juvéniles des lézards agiles des lézards verts (voir aussi www.faunavs.ch >actuel). Afin de mettre en pratique cette théorie, fauna•vs organise une journée de recherche de lézards agiles – et autres reptiles – à l'étang de Saxonna, près d'Arbaz, où était connue une population qui n'a pas été signalée depuis plusieurs années. Julien Rombaldoni, représentant régional du KARCH, nous y accompagnera. La sortie est annulée en cas de mauvais temps.

Nous vous donnons donc rendez-vous le 29 mai 2010 à 9h30 à l'étang de Saxonna, près d'Arbaz. Plus d'infos en mai sur www.faunavs.ch.

Conférence du Prof. Raphaël Arlettaz

La faune alpine déjà soumise à un stress naturel élevé en raison de la rudesse du climat, notamment hivernal, fait aujourd'hui face à de nouvelles perturbations. Avec l'avènement des sports fun et de nouvelles activités de loisirs, l'homme s'aventure toujours plus loin, à toute saison, dans des milieux naturels souvent fragiles. Comment la faune réagit-elle à cette nouvelle menace? Quelles sont les possibilités d'y remédier? R. Arlettaz présentera sous le titre « Dérangement de la faune alpine par le tourisme à l'exemple du Tétraslyre: comment y remédier? » les principaux résultats des travaux de recherche de son équipe sur cette problématique.

Vendredi 26 février 20h15, Aula FX Bagnoud, HES de Sion coorganisé par la Murithienne.
Jeudi 4 mars 20h00, Grünwaldsaal, Brig (en allemand), coorganisé par la NfGO

Loup y es-tu ?

Dans le but d'en savoir plus sur le suivi génétique des grands carnivores et plus spécifiquement du loup (*Canis lupus*) en Suisse, fauna • vs a interrogé le Dr. Luca Fumagalli, responsable du Laboratoire de Biologie de la Conservation (LBC) au Département d'Ecologie et d'Evolution de l'Université de Lausanne.

Dessin: Pierre-André Pochon

Dr. Fumagalli, quelles sont les tâches effectuées par le LBC ?

Dans notre laboratoire, nous travaillons en recherche fondamentale, tout comme en recherche appliquée. Les organismes étudiés sont principalement les espèces rares ou menacées, mais nous œuvrons aussi à l'identification génétique de différentes espèces, dans des cas de braconnage par exemple. Notre laboratoire est unique en son genre car c'est un des seuls au monde à développer et proposer à des tiers des analyses génétiques non invasives (i.e. utilisant des échantillons qui ne sont pas prélevés directement sur l'animal, ne causant ainsi aucun dérangement à ce dernier). Nous pouvons analyser génétiquement des crottes, des poils, de la salive ou des plumes récoltés sur le terrain, c'est-à-dire des échantillons pourvus d'une quantité très faible d'ADN. Nous avons par exemple dans ce contexte un mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) pour effectuer des analyses génétiques sur les grands carnivores en Suisse, principalement le loup et l'ours.

En parlant de loup en Suisse, combien et quels types d'échantillons avez-vous déjà reçus et analysés ?

Depuis le début du mandat alloué par l'OFEV au LBC, en 2000, nous avons reçu plus de 1000 échantillons. Jusqu'en 2006, 50% des échantillons étaient représentés par des crottes, les 50 % restant étaient composés de poils ainsi que de tissus récupérés sur des loups abattus. A partir de 2007, cela a changé puisque les écouvillons (coton-tiges utilisés pour récupérer de la salive, par frottis autour des blessures d'animaux de rentes tués par des carnivores) représentent le 70% des échantillons reçus.

Quelles sont les méthodes que vous utilisez et quelles sont les réponses

que nous apportent ces analyses ?
Notre travail est basé sur l'analyse de l'ADN (analyses moléculaires), qui est la chaîne nucléotidique de base de notre code génétique. L'ADN comporte de petites différences entre espèces, ainsi qu'entre populations et entre individus. Nous effectuons deux types principaux d'analyses. La première porte sur l'ADN mitochondrial et permet de déterminer à quelle espèce, mais aussi à quelle lignée génétique (population) appartient l'échantillon. Dans le cas du loup, nous pouvons déterminer si l'individu provient des populations italiennes, nord-américaines ou des pays de l'Est. Le second type d'analyse, basée sur l'ADN nucléaire, nous permet d'établir des profils génétiques individuels, c'est-à-dire de savoir à quel individu appartient l'ADN d'un échantillon, et quel est son sexe. Les deux méthodes sont très différentes et difficiles à mettre en œuvre car les échantillons non invasifs comportent de par leur nature peu d'ADN, qui est par ailleurs souvent très dégradé. De plus, le taux de réussite est plus faible avec la deuxième approche, car celle-ci est plus sensible aux faibles quantités d'ADN.

Combien de temps prennent ces analyses ?
Il est difficile de répondre à cette question, car la durée des analyses dépend de plusieurs facteurs à la fois, notamment du type d'échantillon, du nombre d'échantillons que nous recevons et des éventuels problèmes techniques rencontrés lorsqu'on pratique ces analyses très sophistiquées. Dans le meilleur des cas, avec peu de matériel mais de bonne qualité, la première méthode prend environ une semaine, alors que la deuxième demande environ 10 jours supplémentaires, donc trois semaines au minimum. Toutefois, au cours de certaines périodes, comme par exemple ces derniers mois où nous avons reçus énormément d'échantillons, les délais peuvent être beaucoup plus importants, car il est difficile de travailler en parallèle sur différentes séries d'échantillons arrivées à quelques jours d'intervalle.

Sur les 1000 échantillons que vous avez analysés jusqu'ici, combien appartenaient à l'espèce loup et quelles sont les autres espèces déterminées ?
Jusqu'en 2008, environ 30% des échantillons étaient déterminés comme appartenant à l'espèce loup. Un autre tiers concernait le renard, et le tiers restant le chien, d'autres espèces comme le blaireau ou le chevreuil et quelques échantillons sans d'ADN. En 2009, la proportion de déterminations de loup a sensiblement augmenté (en même temps que le nombre d'écouvillons). Cela ne veut pas forcément dire qu'il y a plus de loups, mais les écouvillons permettent de mieux cibler cette espèce puisque l'on peut effectuer des prélèvements directement sur les animaux de rentes victimes d'attaques. Enfin, il faut savoir que plusieurs échantillons peuvent concerner un seul et même individu.

Combien d'échantillons de loups différents ont-ils été analysés jusqu'à présent et quelle est le sex-ratio que vous avez pu observer ?
Au LBC, nous avons reçu des échantillons qui ont permis d'identifier environ 30 loups différents au cours de ces dernières 10 années, mais ce nombre est une sous-estimation car le profil ADN des individus ne peut pas toujours être établi clairement, parce qu'un loup ne va pas obligatoirement laisser des traces lors d'une attaque, et parce que les loups se nourrissant de gibier ne sont en général pas échantillonnés. Au début, le sex-ratio était nettement biaisé envers les mâles. Par contre, depuis deux ans, malgré un sex-ratio toujours biaisé envers les mâles, le nombre de femelles tend à augmenter.

Merci au Dr. Fumagalli de nous avoir accordé du temps pour cet entretien.

François Biollaz

L'animal le plus dangereux de Suisse: le chien !

Parues en octobre, les statistiques suisses indiquent qu'en 2008, 2'567 personnes ont été mordues par un chien, la plupart d'entre elles étant des enfants. Leurs blessures sont souvent plus graves, car ils sont touchés au cou et à la tête.

Comme il l'avait déjà été montré les années précédentes, dans les deux tiers des cas, les blessures ont été occasionnées par des chiens connus des victimes. Dans un quart des cas, il s'agissait du propre chien de la victime.

Ces chiffres ne représentent que les accidents qui ont été annoncés officiellement et sont certainement inférieurs à la réalité. De nombreux propriétaires évitent en effet d'annoncer l'accident lorsque leurs animaux sont en cause.

De telles statistiques devraient relativiser le danger pourtant si controversé que représentent les espèces sauvages.

La Convention de Berne fête ses 30 ans

La Convention de Berne, c`est-à-dire la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l`Europe, fête ses 30 ans.

Communiqué de l'OFEV du 19.11.09 : *www.ofev.ch >Documentation >Communiqués aux médias*

A l'occasion de cet anniversaire, le Comité permanent de la convention s'est réunie du 23 au 26 novembre 2009 à Berne. Aujourd'hui, 50 Etats l'ont ratifiée. Le secrétariat a son siège à Strasbourg. La convention est l'aboutissement d'une approche globale nouvelle, tenant compte de la protection de la nature dans son ensemble: elle contient non seulement des mesures classiques de protection des espèces, mais aussi un système complet de protection des sites. Les parties contractantes s'engagent à prendre des mesures de conservation de la flore et de la faune sauvages, de leurs habitats et en particulier des milieux naturels menacés de disparition. La Convention de Berne fait une distinction entre les espèces «strictement protégées» des annexes I (flore) et II (faune, p.e loup) et les espèces animales «protégées» de l'annexe III (p.e lynx).

Les Etats membres doivent

- prendre les mesures nécessaires pour que soient mises en oeuvre des politiques nationales de conservation de la flore et de la faune sauvages;
- prendre en considération la conservation de la flore et de la faune sauvages dans leur politique d'aménagement et de développement et dans leurs mesures de lutte contre la pollution;
- encourager la diffusion d'informations générales concernant la nécessité de conserver des espèces de la flore et de la faune sauvages ainsi que leurs habitats;
- accorder une attention particulière à la protection des zones qui ont une importance pour les espèces migratrices comme aires d'hivernage, de rassemblement, d'alimentation, de reproduction et de mue.

Freysinger veut dénoncer la convention de Berne

Dans une motion du 22 septembre 2009 soutenue par 84 conseillers nationaux, le conseiller national valaisan UDC Oskar Freysinger s'est exprimé en ces termes: «Le Conseil fédéral est chargé de notifier au secrétaire général du Conseil de l`Europe la dénonciation par la Suisse de la Convention de Berne». Le conseil fédéral a recommendé le rejet de cette motion, mais soutient par contre celle du conseiller national PDC valaisan Roberto Schmidt et proposer au conseil de l'Europe un changement de statut du loup d'espèce « strictement protégée » à celle de « protégée ».

La Suisse a déjà par deux fois tenté de réduire le statut de protection de cet animal. Elle n'est cependant pas suivie par les états membres de la convention. Le conseil fédéral serait, lui, prêt a soutenir une deuxième motion de Roberto Schmidt visant à étendre les compétences des cantons en matière de régulation du loup. Motions : www.parlament.ch

Retard par rapport aux pays voisins

A quelques semaines du début de l'année internationale de la biodiversité en 2010, un sondage de l'institut de recherche gfs.berne révèle que près de la moitié de la population suisse connaît la notion de biodiversité. C'est nettement plus qu'il y a quatre ans. Même si l'état de la biodiversité ne suscite que peu d'inquiétudes, une majorité des sondés s'est néanmoins déclarée prête à s'engager pour la préserver. La comparaison avec les sondages réalisés dans les 27 pays membres de l'UE (Attitudes of Europeans towards the issue of biodiversity) montre que la population suisse est nettement à la traîne, qu'il s'agisse de sa connaissance de la notion de biodiversité, ou de sa sensibilisation au problème. En 2007, plus de trois quarts des sondés connaissaient le terme en Allemagne, en Autriche et en France, alors qu'ils étaient plus de deux tiers à l'appréhender correctement en Italie. Ce retard s'explique surtout parce que le débat politique autour de la stratégie suisse de la biodiversité vient à peine de s'engager (cette dernière a été inscrite par le Parlement dans les objectifs de législature fin 2008), alors qu'il a commencé il y a près de dix ans dans l'Union européenne.

2010 Année Internationale de la Biodiversité

Site pour l'année de la biodiversité : *www.biodiversite.ch*

4ème Journée internationale d'observation des gypaètes barbus

Pour la 4ème année consécutive, des ornithologues de Suisse, de France, d`Autriche et d`Italie se retrouvent au même moment à différents points dans les Alpes pour observer les gypaètes barbus. Cette année, ces journées organisées dans le cadre de l`IBM (International Bearded Vulture Monitoring) ont eu lieu du 10 au 18 octobre 2009, avec un suivi plus intensif le samedi 10 et le dimanche 11 octobre.

Ce suivi effectué à travers les Alpes permet de faire une estimation du nombre d'individus composant la population alpine, mais aussi de prospecter certaines régions à la recherche d'oiseaux subadultes ou adultes sédentaires qui pourraient nicher dans le futur.

Le RGSO (Réseau Gypaète Suisse occidentale) couvre la zone comprenant les cantons du Valais, de Berne, de Vaud et de Fribourg. Pour ces journées, nous nous sommes concentrés principalement dans les régions les plus fréquentées par des gypaètes barbus le reste de l'année. Malgré une participation plus faible cette année, plus de 20 ornithologues ont occupé neuf postes d'observation (carte 1).

Résultats

Contrairement à l'année passée, les conditions météorologiques ne furent pas optimales le samedi 10 octobre, avec de fortes pluies le matin et quelques éclaircies éparses l'après-midi. Seuls les deux adultes (Gildo et Pablo) séjournant à Derborence ont pu être aperçus en fin d'après-midi, ce jour-là. Par contre, le dimanche 11 octobre fut plus favorable à l'observation de gypaètes. En effet, pour cette seule journée, 15 fiches d'observations sont parvenues au RGSO, avec un minimum de 10 individus différents, dont Romaris (relâché en 2007) présent dans notre région depuis l'année passée et Gildo et Pablo qui forment le couple de Derborence. Au total, du 11 au 18 octobre, 25 observations nous sont parvenues (Carte 2).

Conclusion

En 2008, au minimum 17 gypaètes barbus différents avaient été observés durant ces journées de prospection. Cette année, „seulement" 10 individus différents ont pu être observés, mais ce nombre plus faible est probablement du aux conditions météo défavorables et au nombre de postes d'observation moins élevé qu'en 2008. En effet, durant la période estivale, au moins 6 individus différents ont pu être observés dans la seule région de Chamoson-Leytron, profitant certainement de l'épidémie de kératoconjonctivite touchant les colonies de bouquetins autour des Muverans et offrant de nombreuses carcasses.

Du côté de Derborence, le couple local recharge les aires de la falaise de Vérouet, mais semble plus présent sur le nid utilisé en 2007. Il a aussi apporté des branches dans une cavité non loin de l'aire utilisée en

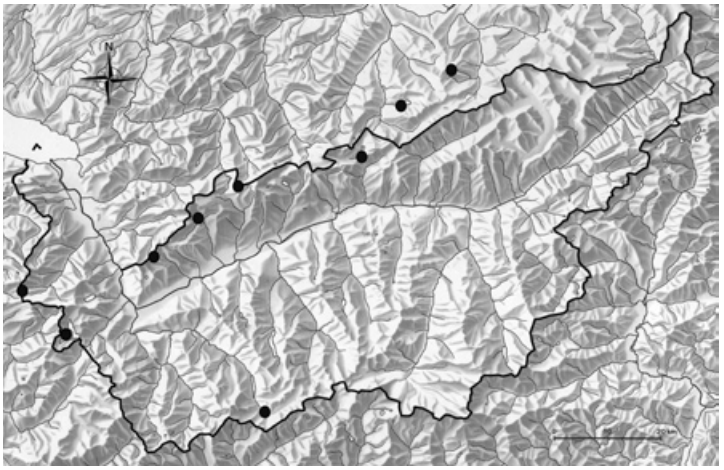

Carte 1 : *Points d'observation occupés par le RGSO le 11 octobre 2009.*

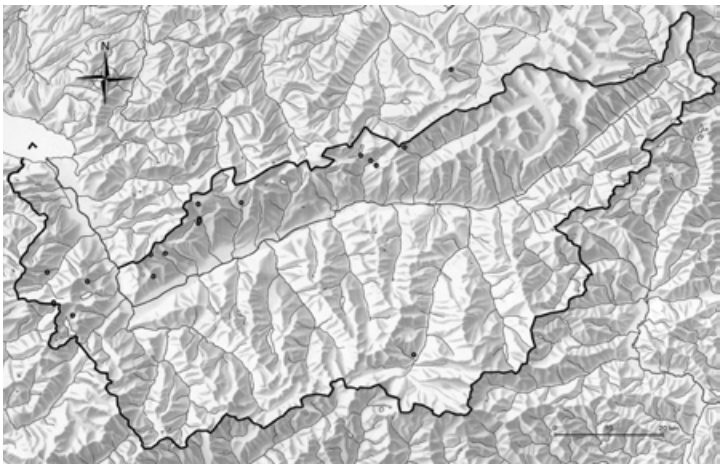

Carte 2 : *Répartition des observations de Gypaètes barbus en Suisse occidentale entre le 10 et le 18 octobre 2009.*

2008. De plus, des observations récentes laissent penser qu'un troisième individu serait souvent présent avec le couple. Peut-être un nouveau trio, affaire à suivre…

Du côté de la frontière franco-suisse, un adulte (au minimum) et deux immatures sont observés régulièrement. Une nouvelle prospection franco-italo-suisse nous donnera certainement plus de précision sur ce qui se passe dans cette région.

Finalement, les gypaètes se portent bien dans les Alpes de Suisse occidentale et nous espérons vivement une nouvelle reproduction dans le cirque rocheux de Derborence, ainsi que la sédentarisation de nouveaux individus.

Réseau Gypaète Suisse occidentale

Nouvelles de la recherche :

Disparition d'espèces dans un paysage en apparence préservé

Depuis le milieu du 20ième siècle, les populations d'oiseaux du paysage agricole traditionnellement cultivé ont fortement régressé dans toute l'Europe occidentale. En Suisse, cette évolution a tout d'abord concerné le plateau, alors que les effectifs des populations des zones d'altitude supérieure, comme le Valais, semblaient épargnées. Cependant, les oiseaux du paysage agricole se raréfient désormais aussi dans notre canton.

Source :

Sierro A., Frey M., Graf R., Dändliker G., Müller M., Schifferli L., Arlettaz R. & Zbinden N. (2009) Banalisation de l'avifaune du paysage agricole sur trois surfaces témoins du Valais (1988-2006).

Afin de documenter les tendances démographiques de l'avifaune, la station ornithologique suisse a inité à la fin des années 80 un suivi des oiseaux nicheurs dans différentes régions des Alpes. Les surfaces valaisannes étaient situées dans les régions de Gampel (sud-ouest du village), de Loèche (région de Brunnen) et Savièse (à l'est et autour du Lac de Mouchy).

Les résultats montrent qu'entre 1988 et 2006, toutes les espèces d'oiseaux nicheurs caractéristiques du paysage agricole (Alouette des champs, Alouette lulu, Pipit des arbres, Tarier des prés, Bruant proyer) ont perdu les deux tiers de leurs effectifs ou disparu complètement. Les espèces qui recherchent leur nourriture au sol, mais nichent dans les haies ou les arbres (Torcol, Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune) se portent un peu mieux. La raison principale de la disparition de ces espèces est l'intensification de l'exploitation agricole des prairies, qui gagne aussi notre région. Les prairies sont ainsi fauchées plus précocement et plus fréquemment, l'arrosage et la fumure sont en augmentation. Les petites structures disparaissent pour augmenter la rapidité de la fauche. Depuis l'introduction de balles rondes (foin enveloppé dans une matière plastique), de nombreux invertébrés sont piégés et disparaissent lors de la préparation du foin, privant les oiseaux nicheurs de nourriture.

Ainsi, les Alpes ne peuvent plus être considérées come un refuge pour les espèces du paysage agricole traditionnel. De tels résultats surprennent dans une région qui attire chaque année les ornithologues par milliers pour son apparence de paysage préservé.

Nouvelles de la recherche :

Les besoins des torcols

Les torcols ont besoin de cavités pour nicher ainsi que de grands arbres. De plus, des fourmis, dont ils se nourrissement principalement doivent être non seulement présentes, mais aussi facilement accessibles. La diponibilité du couvain en particulier est fondamentale, car elle constitue l'alimentation principale des jeunes torcols. Au cours des dernières années, les populations de cet oiseau ont fortement régressé. L'importance des trois facteurs sus-mentionnés a été testée dans le cadre d'un travail de master.

Source :

Coudrain V. (2009) Food or nesting place? Identifying factors limiting wryneck populations. Travail de Master de l'université de Berne, supervisé par le Dr. Michael Schaub et le Prof. Dr. Raphaël Arlettaz.

Cette étude a été menée sur les rives nord des lacs de Neuchâtel et de Genève, ainsi que dans la campagne genevoise. Des territoires occupés par des torcols étaient comparés avec des territoires potentiels, choisis aléatoirement sur la base d'un habitat favorable. Un cercle de 111 m de diamètre – taille basée sur les résultats d'une précédente étude sur des oiseaux munis d'émetteurs- était défini comme territoire, le nid étant le centre de ce cercle lorsque le territoire était occupé.

Différentes variables mesurées sur le terrain ont ensuite été intégrées dans un modèle, qui a montré les résultats suivants :La probabilité d'occupation d'un territoire augmente avec la quantité de cavités disponibles, de même qu'avec la densité de fourmis. La présence de torcols était maximale lorsque la couverture végétale au sol était d'environ 50%. Cependant, cette densité n'était visiblement plus optimale pour les fourmis. Il a en effet été observé une diminution du nombre de colonies de fourmis avec l'augmentation de la proportion de sol nu. Ceci est surprenant dans la mesure où un sol découvert et bien ensoleillé a toujours été considéré comme un avantage pour l'élevage du couvain.

Les fourmis appréciaient visiblement les zones de vignes enherbées une ligne sur deux, où elles étaient observées en grandes quantités. Si cette constatation a été faite dans toute la zone d'étude, cela n'a en revanche pas été le cas en Valais. Le sol valaisan plus riche en pierres et la rareté des vignes enherbées peuvent expliquer cette différence .

Afin de mieux protéger cette espèce, les prairies riches en fourmis, avec de petites surfaces de sol nu et des arbres à cavités, doivent être préservées ou recréées. Ces conditions peuvent aussi être remplies dans les vignes ou les vergers. La raison de l'absence de torcols dans les vignes valaisannes doit encore être étudiée.

Courrier de lecteur de fauna•vs, publié le 12 novembre 2009 par le Walliser Bote et égaré par le Nouvelliste :

Qui s'occupera à l'avenir du sort des poissons en Valais ?

Une annonce d'emploi surprenante est parue le mois passé pour un poste à repourvoir dans l'administration cantonale. Un profil relativement général était requis : formation en économie d'entreprise, capacité de gestion du personnel, maîtrise des tâches administratives, bonnes connaissances en informatique et maîtrise parfaite des deux langues cantonales. Seule une petite phrase « Bonne connaissance de la faune aquatique et de la pêche serait un avantage » pouvait laisser penser qu'il s'agissait bien d'une offre pour le poste…. d'inspecteur cantonal de la pêche !

Il ne faudra pas s'étonner si la faune piscicole du Valais, déjà dans un état catastrophique, continue à décliner si on en remet la gestion à un spécialiste en gestion d'entreprise! Reste une lourde question pour les biologistes et les pêcheurs de ce canton : qui donc oeuvrera pour la survie de nos poissons, si ce n'est le futur inspecteur cantonal, qui pourrait bien ne pas faire la différence entre une truite et une carpe ?

Nouvelles de la recherche :

Dispersion à longue distance des jeunes Grands-ducs valaisans

La dispersion des jeunes oiseaux est une composante importante de l'écologie des populations. Pour la plupart des espèces sauvages, on connaît très mal ce processus, ainsi que son impact sur leur démographie. Sans cette information, il peut s'avérer difficile d'évaluer l'état de santé d'une population et de juger si des mesures de protection sont nécessaires, et si oui sous quelle forme. Une étude de l'Université de Berne révèle les mystères de la dispersion des jeunes Grands-ducs alpins.

Source :

Aebischer A., Nyffeler P., Arlettaz R. (2009) Wide-range dispersal in juvenile Eagel Owls (Bubo bubo) across the European Alps calls for transnational conservation programms. Journal of Ornithology doi 10.1007/s10336-009-0414-2.

Dans les Alpes, la plupart des territoires de Grands-ducs d'Europe ont été abandonnés au cours du 20ième siècle. Une recolonisation s'est toutefois faite sentir dès les années 1980, probablement suite à des lâchers massifs d'oiseaux captifs au Nord des Alpes, mais tous les territoires historiques n'ont de loin pas été réoccupés. Par ailleurs, on observe une présence souvent fluctuante au sein de certains sites, malgré un taux de reproduction plutôt bon. Ces fluctuations sont apparemment à mettre sur le compte d'une mortalité excessive des adultes reproducteurs, d'ailleurs souvent retrouvés électrocutés ou tués par le trafic routier ou ferroviaire. Cette situation nous interroge sur la viabilité à long terme des populations alpines.

Dessin: Pierre-André Pochon

A l'aide de la télémétrie conventionnelle ou satellitaire, les chercheurs ont suivi la dispersion spatio-temporelle de 41 jeunes Grands-ducs, la plupart nés en Valais. L'objectif était avant tout de déterminer quand et comment ces jeunes quittent le giron parental, quelles sont leurs directions et distances de dispersion.

Les résultats montrent que les jeunes quittent leurs parents entre mi-août et mi-novembre. Ils parcourent en moyenne 12.7 km par nuit (distance entre deux sites de repos), et peuvent franchir les crêtes et cols alpins à plus de 3000 m d'altitude. L'Italie (Piémont) et la France (Haute-Savoie) sont des destinations privilégiées, contrairement au versant Nord des Alpes. La distance totale parcourue lors de la dispersion (somme des déplacements nocturnes quotidiens) est en moyenne de 102 km, avec un maximum de 230 km. Après cette phase de dispersion, les jeunes oiseaux s'installent toutefois en moyenne à 46 km du lieu de leur naissance, ce qui indique un certain retour vers les sites d'origine. La population valaisanne de Grands-ducs est vraisemblablement alimentée régulièrement par des individus d'origine italienne ou française. Les nombreux échanges entre les divers versants des Alpes suggèrent l'existence d'une véritable métapopulation au Nord-Ouest de ce massif. Cette dimension doit impérativement être considérée dans tout programme de conservation qui devrait être développé à l'échelon transnational.

Les chasseurs valaisans tirent moins de gibier en 2009

L'hiver rigoureux de 2008-2009 et le beau temps qui a régné durant la chasse haute ont réduit le tableau de chasse en Valais. 2600 chamois ont été tirés, 1100 dans le Haut-Valais, 1500 dans le Bas-Valais. Ce sont 338 (-13%) de moins que durant la saison de chasse 2008. Le recul a été plus marqué dans le Haut-Valais (-250 chamois) que dans le Bas-Valais (-88). Le nombre de chevreuils (femelles) tirés est passé de 597 en 2008 à 360 cette année (-40%). Avec seulement 1138 cerfs tirés, l'objectif de 1400 n'a pas pu être atteint. Ce sont 335 cerfs de moins que l'an passé qui ont été tirés (-23%). *Walliserbote*

Le Conseil fédéral ne veut pas renouveler le Fonds suisse pour le paysage

Vu les difficultés financières prévues entre 2011 et 2013, le Conseil fédéral se prononce contre le renouvellement du Fonds suisse pour le paysage. Il s'oppose ainsi à la proposition de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-CE) qui souhaite que le fonds, doté de 50 millions de francs, soit reconduit pour 10 ans. Ce fonds contribue largement à la préservation et à l'entretien des paysages ruraux, depuis presque 20 ans. *www.ofev.ch*

Plus de 38'000 personnes demandent que soient sauvées les dernières prairies à fleurs

Plus de 38'000 personnes ont signé la pétition de Pro Natura et de l'Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO/BirdLife Suisse destinée à sauver les dernières prairies à fleurs. Elle a été déposée le 3 novembre à la Chancellerie fédérale à Berne. Les signataires exhortent le Conseil fédéral à mettre enfin un terme au déclin des prairies et pâturages secs (PPS). En 60 ans, environ 90 pour cent de ces surfaces particulièrement riches en espèces ont disparu. *www.pronatura.ch*

Pro Natura, la PSA et le WWF Suisse demandent un changement de l'élevage ovin

Environ 250'000 moutons sont estivés dans les Alpes suisses. Seule la moitié d'entre eux sont gardés par un berger. Ce n'est pas sans conséquence pour la nature, mais aussi pour les moutons eux-mêmes. En Suisse, 8'000 à 12'000 moutons perdent la vie chaque été à la suite d'accidents, de maladies et de chutes. À titre de comparaison, les moutons qui ont péri cet été sous les crocs d'un loup se montent à 200. Pro Natura, la Protection Suisse des Animaux PSA et le WWF Suisse demandent qu'à l'avenir, seuls les éleveurs de moutons s'engageant sérieusement pour le bien-être de leurs animaux et les faisant garder touchent des contributions d'estivage. *www.pronatura.ch*

Conseil pour la Pêche: l'avenir est assuré

La poursuite des activités du Conseil pour la Pêche en Suisse, FIBER, est désormais assurée. L'Office fédéral de l'Environnement et l'Institut de Recherche de l'Eau Eawag ont en effet décidé de prolonger le contrat de coopération. La Fédération Suisse de Pêche y est également associée. Le nouveau directeur de FIBER est le biologiste Jean-Martin Fierz. *www.eawag.ch*

Le parlement opposé à l'initiative Eaux vivantes

Le parlement recommande au peuple de rejetter l'initiative Eaux vivantes issue de la fédération de pêche. Après le conseil des Etats, le conseil national s'est lui aussi prononcé contre cette initiative, avec 107 voix contre 65. L'initiative obligerait légalement les cantons à renaturer les cours d'eau et prévoit l'établissement d'un fond à cet usage. Pour le parlement et le conseil fédéral, cette initiative va trop loin. Ils souhaitent grâce à un contre-projet indirect pouvoir faire retirer à la fédération de pêche cette initiative. Les deux parties n'ont cependant pour l'instant pas pu s'accorder sur tous les points. La féderation de pêche se montre cependant satisfaite de la direction prise par la discussion et serait prête à retirer son initiative si un accord équitable pouvait être trouvé concernant le contre-projet.

Réseau Chauves-souris Valais

Les spécialistes du Réseau chauves-souris Valais se tiennent à votre diposition : visite sur place, conseils d'aménagement, moyens de répulsion, etc. En cas d'intervention ponctuelle, les frais sont pris en charge par le Service cantonal des forêts et du paysage et l'Office fédéral de l'environnement. Les expertises plus conséquentes, par exemple en cas de rénovation, peuvent faire l'objet de subventions ad hoc.

Réseau chauves-souris Valais, *Centre Nature, 3970 Salquenen, tél 027 456 88 56 ou 079 540 29 59, chiroptera@bluewin.ch*

Réseau Gypaète Suisse occidentale

Le Réseau Gypaète Suisse occidentale est localisé au :

Centre Nature*,3970 Salquenen, tél 027 456 88 56 / 079 540 29 59, fax 027 456 88 58, gypaetus@bluewin.ch, www.gypaete.ch*

Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse

Pour toutes questions ou problèmes concernant les batraciens et reptiles de la vallée du Rhône (Valais, Chablais vaudois), vous pouvez contacter les responsables du KARCH :

Amphibiens : *Dr Paul Marchesi, CP 49, 1890 St-Maurice, tél 024 485 15 75, tél privé 024 463 46 28, pmarchesi@sunrise.ch;* ***Reptiles :*** *M. Julien Rombaldoni, Rte de Leytron, 1908 Riddes, tél 027 306 19 68, julien@rombaldoni.ch*

Impressum

fauna•vs info est le bulletin d'information de la Société valaisanne de biologie de la faune. Il sert aussi de feuille de liaison au Réseau Gypaète Suisse occidentale, au Réseau chauves-souris Valais et au KARCH Valais. Responsable: le comité de fauna•vs. Maquette: Brigitte Wolf. Les articles sont signés. Parution: deux fois par an. Tirage: 220 exemplaires en français, 150 en allemand. Impression: Aebi Druck, Susten.

Je désirerais faire partie de fauna•vs

❑ comme membre ordinaire (CHF 50.–/an)
❑ comme membre soutien (CHF 100.–/an)
❑ comme membre collectif (CHF 50.–/an, préciser : ❑ familial ou ❑ institutionnel
❑ je suis étudiant, je suis demandeur d'emploi ou j'ai moins de 25 ans (50% sur les cotisations membre ordinaire).

❑ j'ai déjà reçu la documentation sur fauna•vs (programme d'activité, statuts)
❑ je ne dispose pas encore de la documentation de base sur fauna•vs.

Nom et prénom : _____ ❑ masculin ❑ féminin

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Institution : _____ Signature : _____

Remarque : _____

Adresse :

fauna•vs
Centre Nature
3970 Salquenen
Tél 079 862 36 58
fauna.vs@bluewin.ch
www.faunavs.ch